

Date AR Sous-Préfecture :	Date d'affichage:
Date AK Sous-Prefecture:	10/04/2024 REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE

10 JAN. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°CA-2024-12

Le 03 janvier 2024 à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux DLVAgglo, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 21 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Manosque.

<u>Présents</u>: Monsieur Gérard AURRIC, Monsieur Guy BURLE, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Claudie DECONIHOUT, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Camille GALTIER, Monsieur Benoît GOUIN, Madame Nadine GRILLON, Madame René LEYDET, Monsieur Alex PIANETTI, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Madame Lise RAOULT.

Absents représentés : Monsieur Paul AUDAN, Madame Marion MAGNAN.

Absents excusés: Monsieur André MILLE, Madame Emmanuelle PRADALIER.

<u>Absents:</u> Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Benoît GAUVAN,

Secrétaire de séance : Camille GALTIER

Le quorum est atteint

CA-2024-12-TARIFS DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CC-33-11-23 en date du 14 novembre 2023 du Conseil Communautaire DLVAgglo portant création de la Régie des Eaux DLVAgglo;

VU la délibération n° CC-63-12-23 en date du 12 décembre 2023 du Conseil Communautaire DLVAgglo modifiant les statuts de la Régie des Eaux DLVAgglo;

VU les statuts de la Régie, et notamment son article 5.3;

VU la délibération n° CC-41-12-23 en date du 12 décembre 2023 du Conseil Communautaire DLVAgglo approuvant la tarification de l'eau potable et de l'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2024 de la Régie des Eaux DLVAgglo;

1

CONSIDÉRANT que l'application des tarifs approuvé par le conseil communautaire est la suivante, pour une consommation annuelle de 120 m³ :

Commune	2023	2024	Evolution
Ex-périmètre régie	4,05 €	4,09 €	1%
Gréoux-les-Bains / Manosque	3,45 €	3,54 €	2,6%
Pierrevert	3,53 €	3,62 €	2,5%
Valensole	3,89 €	3,99 €	2,6%
Vinon-sur-Verdon	4,19€	4,45 €	6,2%
Moyenne nationale pour une population entre 50 000 et 100 000 habitants	4,60 €		

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif ci-annexés pour l'année 2024.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président, Serge FAUDRIN



TARIFICATION 2024 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

HORS TAXE

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

10 JAN. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

EAU POTABLE	Unité	Tarif HT	Taux TVA
Abonnement annuel		A 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Volx	Forfait annuel	48,00€	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque / Pierrevert		34,00€	
Valensole		63,00€	
Vinon sur Verdon		43,00€	
Consommation eau tranche de 0 à 200 m ³	HATTER THE STATE OF THE STATE O	tree to the tree to	2 /
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Vinon sur Verdon / Volx	m³	1,53 €	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,25€	
Pierrevert		1,20€	
Valensole		1,43 €	
Consommation eau tranche supérieure à 200 m ³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes / Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet / Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle / Villeneuve / Vinon sur Verdon / Volx	m³	2,18€	5,5%
Gréoux Les Bains / Manosque		1,64€	
Pierrevert		1,52 €	
Valensole		1,54 €	
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	Brok .		
Toutes communes	m ³	0,10€	5,5%
Redevance pollution Agence de l'Eau			
Toutes communes	m ³	0,28€	5,5%

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unité	Tarif HT	Taux TVA
Abonnement annuel			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes /			
Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet /		40,00€	
Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevert /			
Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-			
Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle /	Forfait annuel		10%
Villeneuve / Volx		II	
Gréoux Les Bains / Manosque		33,00€	
Valensole		43,00€	
Vinon sur Verdon part délégant		5,00€	
Redevance assainissement tranche de 0 à 200 m ³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes /		1,01 €	
Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet /			10%
Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevert /			
Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-			
Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle /	m ³		
Villeneuve / Volx			
Gréoux Les Bains / Manosque		0,97€	
Valensole		0,91€	
Vinon sur Verdon part délégant		0,00€	
Redevance assainissement tranche supérieure à 200 m ³			
Allemagne en Provence / Brunet / Corbières / Entrevennes /			
Esparron de Verdon / La Brillanne / Le Castellet /		1,55€	
Montagnac-Montpezat / Montfuron / Oraison / Pierrevert /			
Puimichel / Puimoisson / Quinson / Riez / Roumoules / Saint-			
Laurent du Verdon / Saint-Martin de Brômes / Sainte-Tulle /	m ³		10%
Villeneuve / Volx			
Gréoux Les Bains / Manosque		1,38€	
Valensole		0,97€	
Vinon sur Verdon part délégant		0,00€	
Redevance modernisation des réseaux de collecte Agence			
de l'Eau			
Toutes communes	m ³	0,16 €	10%
Assainissement collectif (cas particulier pour forage ou puits	sans comptage)		
Redevance assainissement (forfait 120 m3 annuel)			
	Forfait annuel	Suivant	
Toutes communes	de 120 m3	tarification	10%
		ci-dessus	

Assainissement collectif (absence de raccordement au réseau public) – Toutes communes

Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations de raccordement au réseau public prévu par l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, il est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance assainissement majorée de 100 % conformément à l'article L1331-8 du même code.